



INTÉRESSEMENT 2023

SA RÉSEAU NOUVEL ACCORD.

VERS UN VERSEMENT DE

550 € À 835 € POSSIBLE !

Après avoir obtenu le doublement de la prime d'intéressement 2022 au titre de l'année 2021, la CFDT est entrée en négociations et a signé un accord pour anticiper l'augmentation de celle-ci pour 2023.

Sans ces négociations et les propositions faites, notamment sur le choix des critères, l'intéressement au titre de l'année 2022 aurait probablement été d'environ 150€

Avec les nouveaux critères, concertés avec la direction de la SA réseau, **La prime d'intéressement sera probablement comprise entre 550 et 650€, avec un maximum possible de 835€**

Après consultation de ses adhérents, la CFDT signe l'accord.

Pour rappel la CFDT est à l'origine de l'accord d'intéressement (2015), et négocie sans cesse afin que son impact sur le pouvoir d'achat des cheminots soit réel, tout en respectant les principes posés par la CFDT à l'origine :

- L'inclusion de critères sociaux, financiers et industriels
- La possibilité de paliers pour atteinte partielle, totale ou surperformance
- Une prime identique en valeur absolue pour chaque salarié réseau
- L'équivalent d'une part significative d'un salaire mensuel

ET TOI, QUI DÉFEND TES DROITS ?

Tu veux en savoir plus sur les critères de l'intéressement ?

Contacte un délégué CFDT :

Vanessa.lhomel@cfdtcheminots.org

Fabrice.chambelland@cfdtcheminots.org

HISTORIQUE DES VERSEMENTS SA RESEAU

2019	174 €
2020	267 €
2021	341 €
2022	271,50 €
Doublement obtenu par la CFDT	543 €

DEPUIS TOUJOURS, L'ESSENCE MÊME DE LA CFDT EST LA DEFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES CHEMINOT(E)S !!



**QUELQUES
EXEMPLES
DE VERSEMENTS
POSSIBLES**

Brut	550 euros	650 euros	835 euros
Net	497 euros	587 euros	754 euros
Net avec abondement (PEG)	646 euros	754 euros	955 euros

